

Objectifs

En application de l'arrêté du 08 février 2016 relatif à la délivrance du certificat restreint d'opérateur permet de :

- Répondre à la norme STCW Règles IV/2 – Sections A-IV/2 – Tableau A-IV/2. Le CGO SMDSM s'adresse aux personnes chargées des radiocommunications ou effectuant des tâches relatives aux radiocommunications à bord d'un navire tenu de participer au SMDSM, ou chargée de quart et ce dans toutes zones océaniques.
- Permettre la validation du capitaine 500
- Répondre à l'obligation de revalidation quinquennale
- Assurer des services radioélectriques

Public et prérequis

- Aptitude médicale reconnue par le SSGM

Modalités techniques et pédagogiques

- Supports et matériels utilisés : salle de cours – Station radio
- Documents remis : attestations
- Intervenants : enseignants agréés du Lycée Professionnel Maritime

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestations STCW
- Modalités d'évaluation : évaluation des acquis

Durée, effectifs par session, planning

- Durée : 8 heures
- Effectifs : 8 stagiaires

Programme

REVALIDATION CERTIFICAT GENERAL D'OPERATEUR (8 h)

Module R-CGO 1 :

Les radiocommunications : remise à niveau et réactualisation des connaissances

Module R-CGO 2 :

Simulateur de radiocommunications : manipulation, fonctionnement et utilisation

Tarif et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 344 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : CPF, employeur, personnel... Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr